

Portrait du financement des groupes LGBTQ+ au Québec

L'essor des questions LGBTQ+ dans le débat public, dans les politiques et programmes publics, dans les lois et dans le droit amène depuis quelques années différents bailleurs de fonds publics à soutenir financièrement les organismes du milieu ou desservant les communautés et personnes gais, lesbiennes, bisexuelles, queers, trans, non-binaires, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2S+). Or, ce financement ne répond pas toujours adéquatement aux besoins de ces organismes. Dans la présente note, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) propose une analyse du financement octroyé aux groupes LGBTQ+ afin d'évaluer l'impact des différents modes de financement sur les pratiques des groupes d'action communautaire LGBTQ+ au Québec.

MAXIM FORTIN, chercheur

WISSAM MANSOUR, chercheuse

Faits saillants

01. L'action communautaire LGBTQ+ a émergé plus tardivement que les autres secteurs de l'action communautaire au Québec.

02. Bien que l'action communautaire au Québec soit soutenue financièrement depuis les années 1970 par les acteurs publics et bénéficie depuis 2001 d'une reconnaissance officielle, les groupes LGBTQ+ ont traversé une longue période de disette.

03. L'importance nouvellement accordée aux enjeux propres à la diversité sexuelle et à l'expression de genre propulse les groupes du secteur LGBTQ+ vers une croissance rapide de leurs budgets, une multiplication de projets et un accroissement de leurs besoins en ressources humaines.

04. Le financement par projet ne répond pas aux besoins d'une grande quantité de groupes du secteur LGBTQ+, qui en sont encore à l'étape de la consolidation, puisque la plupart des activités financées permettent le renforcement d'organismes dont les assises organisationnelles sont déjà posées.

Le mouvement LGBTQ+ et ses prédécesseurs sont actifs depuis plusieurs décennies au Québec, mais leurs assises sont plus récentes que celles de plusieurs autres mouvements sociaux dans les milieux communautaires. Jusqu'à récemment, les groupes de défense de droits et les groupes de sensibilisation LGBTQ+ ont donc compté sur un financement moins stable et étaient par conséquent plus fragiles que d'autres groupes communautaires. L'importance récente accordée aux enjeux de genre et à la diversité sexuelle semble avoir entraîné une augmentation du financement des groupes LGBTQ+. Cependant, les conditions associées à ce financement, en plus de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les groupes de la société civile¹, font en sorte que les groupes d'action communautaire LGBTQ+ ne parviennent pas à bâtir des assises et des structures organisationnelles solides et à pérenniser leurs projets.

Dans cette note, nous nous intéressons aux défis et aux problèmes propres au secteur communautaire LGBTQ+ québécois et liés au sous-financement global de l'action communautaire. Pour ce faire, nous revenons sur le développement du mouvement LGBTQ+ au Québec afin d'exposer son origine et son importance dans la société civile. Nous brosons ensuite un bref portrait de ce secteur communautaire afin d'évaluer sa situation dans les milieux communautaires québécois. L'analyse du financement des groupes d'action communautaire LGBTQ+ est basée sur ces données contextuelles, ainsi que sur un sondage et une série d'entrevues semi-dirigées effectués auprès de 17 groupes situés dans différentes régions administratives du Québec. Nous nous intéressons aux exigences liées au financement, tels que les critères et la reddition de comptes, afin d'évaluer leurs impacts sur la stabilité des groupes, et nous nous penchons sur la concentration de l'action LGBTQ+ dans le secteur de la santé et son influence sur son mode de financement.

Nous présentons les résultats de notre enquête afin de mieux comprendre la situation financière actuelle de plusieurs groupes LGBTQ+ au Québec et les répercussions du sous-financement de l'action communautaire sur leur fonctionnement. Cette note vise à démontrer comment les groupes peuvent renforcer leurs assises pour réaliser leur mission grâce à des revenus plus substantiels et réguliers.

Le développement du mouvement LGBTQ+ au Québec

L'homosexualité n'est partiellement décriminalisée au Canada qu'en 1969. Il faut donc attendre la fin des années 1960 pour que le droit et la loi cessent de la condamner et de la réprimer. La sexualité entre personnes de même sexe sortant de la clandestinité, une communauté se forme à Montréal. Elle ouvre des bars, des clubs et d'autres lieux de socialisation, mais se bute rapidement à l'intolérance des autorités municipales. Avec la tenue des Jeux olympiques de 1976, l'administration Drapeau choisit de mener une politique de « nettoyage » des populations « déviantes ». Les lieux identifiés à la communauté LGBTQ+ sont alors victimes de répression. La surveillance, les descentes et les arrestations provoquent la colère de la communauté, et celle-ci réplique à partir de 1976 :

Le Comité Homosexuel Anti-Répression (CHAR) voit le jour, et organise des manifestations en 1976 qui sont peu réprimées par la police, possiblement pour ne pas ternir l'image de la ville à la veille des Jeux olympiques (Guindon, 2001: 153). En 1976 également, l'Association pour les Droits des Gai(e)s du Québec (ADGQ) est créée. Elle « vise le retrait des lois anti-homosexuelles, la lutte contre la répression et la discrimination, la formulation et la protection des droits civils des homosexuels » (CDPDJ, 1994 : 6). Les années 1970 voient donc apparaître quelques groupes militants autour des enjeux de répression et de discrimination².

Tout comme à Stonewall (New York) en 1971 où des manifestations ont suivi un raid policier, l'essor du mouvement LGBTQ+ au Québec survient dans un contexte de répression et d'affirmation politique. En 1975, la première Charte des droits et libertés de la personne, la « charte québécoise », n'inclut pas l'orientation sexuelle. Cette priorité n'y sera rajoutée qu'en 1977.

Dans les années 1980 et 1990, le mouvement LGBTQ+ est confronté à l'épidémie de VIH/SIDA. C'est à ce moment que démarre l'action communautaire LGBTQ+ de type sociosanitaire. Alors que la vague de groupes ayant émergé dans les années 1970 est centrée autour de la question des droits, celle des années 1980 est liée à la question des besoins : « Le Comité SIDA-Aide de Montréal (CSAM) naît en 1983, commençant à structurer les actions de prévention, d'intervention et de soins qui sont jusqu'alors bénévoles. Cet organisme est pour la première fois financé par le gouvernement (ACCM Sida bénévoles Montréal s.d.)³ ».

Un militantisme sociopolitique continue d'exister malgré la nouvelle domination de l'orientation sanitaire au sein du mouvement. Dans les années 1990, l'essor du mouvement queer ramène une certaine radicalité dans le militantisme LGBTQ+. La « praxis queer s'attache à la subversion des identités sexuelles. Reprochant aux précédents mouvements féministes, lesbiens et gays de s'être centrés sur les questions d'identités collectives constituées, les queers estiment dépassées, voire essentialistes, les catégories d'opposition binaires (hommes/femmes, homos/hétéros)⁴. » Face à ce nouveau courant subversif et radical se consolide un militantisme

LGBTQ+ plus modéré, mainstream, centré sur l'avancement des droits LGBTQ+, à l'intérieur du cadre de la démocratie libérale et du marché capitaliste. Ce courant ne remet pas en question les fondements d'institutions comme le mariage ou la famille : il tente de doter les personnes LGBTQ+ des mêmes droits que les personnes hétérosexuelles.

Le droit canadien et québécois évolue de manière favorable aux personnes LGBTQ+ dans les années 2000. L'union civile entre personnes de même sexe est autorisée au Québec dès 2002 et, en 2005, le gouvernement fédéral légalise le mariage entre personnes de même sexe. L'écart entre les tendances queer et mainstream s'élargit pendant cette décennie. Alors que des groupes queer comme les Pink Panthers s'allient aux mouvements contestataires libertaires et anticapitalistes, des groupes mainstream comme Rendez-vous Montréal 2006 font en sorte qu'ont lieu en 2006, à Montréal, les Outgames mondiaux⁵.

En 2008, le gouvernement du Québec désigne le ministre de la Justice comme responsable de la lutte à l'homophobie. Un premier plan d'action gouvernemental est lancé en 2011, qui mène notamment à la création du Bureau de lutte contre l'homophobie. Toutefois, malgré la décriminalisation partielle de l'homosexualité au Canada en 1969 et l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la « charte québécoise » en 1977, l'identité et l'expression de genre demeurent dans l'ombre. La situation change dans les années 2010.

Internationalement et localement, l'activisme « trans » gagne en visibilité dans les années 2010. Les personnes trans et non-binaires développent des communautés, des réseaux et des revendications, et leur voix se fait désormais entendre à l'intérieur et à l'extérieur des communautés LGBTQ+. Cette période en est aussi une d'avancées importantes sur le plan juridique. En 2016, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec est modifiée et interdit désormais toute discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre. Puis, en 2017, la Loi canadienne sur les droits de la personne est modifiée afin de contrer la discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre.

Comme nous venons de le voir, le mouvement LGBTQ+ québécois s'est développé à partir du milieu des années 1970. La défense des droits caractérise son émergence alors que la prestation de services sociosanitaires est emblématique de son évolution. Différentes perspectives et tendances contribuent à son évolution et influencent sa trajectoire. Une tension entre « radicaux » et « modérés » existe, comme dans la plupart des mouvements sociaux. Si les premiers groupes ont été créés à Montréal dans les années 1970, on retrouve désormais un ou plusieurs groupes LGBTQ+ dans la plupart des régions du Québec.

Le secteur communautaire LGBTQ+

Une recension réalisée par la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM et le Conseil québécois LGBT en 2018-2019 a répertorié 87 organismes LGBTQ+ actifs sur le territoire québécois. Soixante-quatorze d'entre eux sont le résultat d'initiatives de la communauté LGBTQ+ tandis que les 13 autres sont des organismes dotés d'un volet LGBTQ+. Sans surprise, ils sont particulièrement centrés à Montréal. Trente-neuf groupes desservant la communauté LGBTQ+ ont été recensés sur le territoire de la métropole, alors qu'on en a identifié 9 en Abitibi-Témiscamingue, 7 dans la région de Québec, 5 en Estrie et en Montérégie. Seulement deux groupes ont été recensés dans quatre régions : Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-St-Jean et Mauricie. Malgré une population dépassant 400 000 habitants, un seul organisme a été identifié dans la région de Laval. On a également recensé un seul organisme par région dans les régions de Lanaudière, des Laurentides et de la Côte-Nord. Aucun groupe n'a été identifié dans le Nord-du-Québec.

La Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM et le Conseil québécois LGBT se sont aussi penchés sur la question du financement et montrent qu'il s'agit d'un « enjeu transversal » du secteur communautaire LGBTQ+. Comme le mentionne son rapport :

La vitalité des organismes est étroitement liée à la vitalité de leur financement. Plusieurs éléments soulevés par la présente recherche rejoignent les enjeux de sous-financement menant à la dévitalisation des organismes communautaires identifiés par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (2016). Ces enjeux sont : la réduction des services, les épuisements professionnels, les mises à pied, les fermetures des organismes pendant la période estivale, le roulement de personnel élevé et les difficultés de recrutement ou de rétention du personnel salarié. S'y ajoutent les capacités limitées à assumer les coûts des déplacements intra- et inter-régionaux pour desservir les régions où la population est très dispersée.

En somme, ces différentes barrières signifient que les organismes ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins des populations qu'ils desservent et qu'ils sont limités dans leur capacité à développer leurs services pour répondre aux besoins émergents dans leur région⁶.

Dans la mesure où les personnes LGBTQ+ ont longtemps été réprimées par la loi, dénigrées par les institutions et victimes de préjugés, l'action communautaire LGBTQ+ a émergé plus tardivement que les autres secteurs de l'action communautaire (ex. alphabétisation, logement, pauvreté, etc.). Cette entrée en scène plus tardive a pour conséquence « une institutionnalisation et un accès au financement conséquent plus tardifs⁷ ». Toutefois, ce facteur est loin d'expliquer à lui seul le sous-financement des groupes de

ce secteur, comme nous le verrons dans les pages qui suivent.

Portrait des groupes d'action communautaire LGBTQ+ recensés

Afin de brosser un portrait du financement des groupes d'action communautaire LGBTQ+ au Québec et de mettre en lumière les défis auxquels ils font face, nous avons mené un sondage et des entrevues semi-dirigées auprès d'un échantillon de 17 de ces organisations. Notre démarche a consisté à solliciter les groupes membres du Conseil québécois LGBT, le regroupement d'organismes à mission LGBTQ+ qui compte le plus grand nombre de membres (60) au Québec. Cette collecte de données s'est déroulée lors des mois de juin et juillet 2021, durant lesquels nous avons rencontré cinq groupes dans le cadre d'entrevues semi-dirigées et sondé 12 groupes par l'entremise d'un questionnaire en deux parties, comportant 15 questions. D'une part, nous avons posé aux répondants des questions de typologie qui visent à cerner la représentativité de l'échantillon et qui portent sur la répartition géographique, l'année de fondation et les secteurs d'intervention des groupes répondants. D'autre part, nous avons posé à chaque groupe des questions portant sur le revenu global de leur plus récente année financière complétée, la provenance de leur financement ainsi que les catégories dans lesquelles il s'insère et l'état de ses

ressources humaines, incluant son bassin de bénévoles.

Afin de s'assurer de la représentativité de l'échantillon sélectionné et d'offrir un aperçu réaliste de l'ensemble de sa population, nous l'avons soumis aux cinq critères suivants : (1) la région, (2) l'année de fondation, (3) le territoire couvert, (4) le secteur principal d'action et (5) le revenu global de leur plus récente année financière complétée. Nous avons ciblé les cinq groupes rencontrés dans le cadre d'entrevues semi-dirigées en fonction de ces critères. Puis, nous avons peuplé cet échantillon avec les 12 groupes ayant répondu au questionnaire durant la période allouée à la récolte de données.

Le tableau 1 permet d'observer la répartition territoriale des groupes sondés. L'échantillon couvre huit régions administratives du Québec avec une concentration dans la région de Montréal. Parmi les 17 répondants, l'un d'entre eux couvre deux régions, soit la Mauricie et le Centre-du-Québec. La représentation inégale des groupes reflète la quasi-absence de groupes d'action communautaire LGBTQ+ dans certaines régions du Québec (Laval, Laurentides et Côte-Nord) ainsi que l'absence de tels groupes dans la région du Nord-du-Québec⁸. Elle démontre également le nombre élevé de groupes basés dans la région administrative la plus peuplée du Québec, soit Montréal.

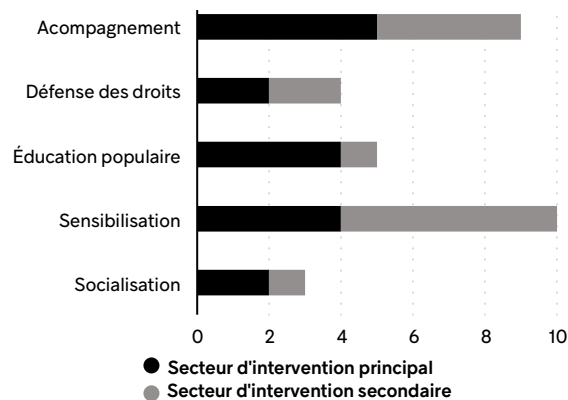
Nous prenons en considération l'année de fondation des groupes dans la construction de notre échantillon afin de repérer, s'il y a lieu, des différences entre les organismes selon qu'ils ont été fondés au moment de l'émergence du mouvement LGBTQ+ ou lors de son renouveau. De plus, la distinction sur la base de l'année de fondation offre un portrait qui tient compte à la fois de la longévité organisationnelle des groupes et de l'impact de la Politique nationale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire adoptée en 2001 par

Tableau 1
Région administrative des groupes d'action LGBTQ+

Région administrative	Nb
Saguenay-Lac-St-Jean	1
Capitale-Nationale	2
Mauricie	1
Estrie	3
Montréal	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1
Montérégie	1
Centre-du-Québec	1

SOURCE : sondage réalisé par les auteurs.

Graphique 1
Secteurs d'intervention des groupes d'action LGBTQ+



SOURCE : sondage réalisé par les auteurs.

le gouvernement québécois. Des 17 groupes sondés, neuf ont été fondés entre 1988 et 2000 et huit après l'adoption de cette politique, centrée sur trois dimensions : la reconnaissance, le financement et la mise en œuvre de l'action communautaire.

Les régions administratives dans lesquelles se trouvent les groupes recensés correspondent à leur région d'intervention dans 65 % des cas. En effet, 11 groupes sur 17 déploient leurs activités exclusivement dans leur région administrative d'appartenance. Des six groupes peuplant l'échantillon, trois interviennent au niveau national en couvrant l'ensemble des régions administratives du Québec, un au niveau interrégional et deux au niveau local. Il est important de noter que plusieurs groupes offrent des services de référencement et d'accompagnement en ligne et par téléphone sans se limiter à leur niveau d'intervention.

Leurs secteurs d'intervention principaux et secondaires varient avec une prédominance pour les secteurs de l'accompagnement et de la sensibilisation, comme on le constate au graphique 1. Selon les données recueillies dans le cadre des entrevues semi-dirigées et dans le questionnaire, les secteurs de l'accompagnement et de la sensibilisation sont particulièrement axés sur la santé (physique, sexuelle et mentale). D'ailleurs, une proportion élevée des groupes reçoit du financement destiné à des projets qui visent l'amélioration de la santé et du

bien-être des bénéficiaires de leurs services.

Le portrait financier des groupes a été brossé par le biais d'une collecte de données portant sur le revenu global qu'ont touché ces organismes durant la plus récente année financière complétée. Comme on peut le constater au tableau 2, les revenus des groupes se situent majoritairement dans les tranches de 100 000 à 149 000 \$ et de 300 000 à 499 000 \$. Par ailleurs, leurs revenus proviennent essentiellement de subventions provinciales. En effet, le revenu principal de 16 des 17 répondants dépend de programmes provinciaux dont six du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

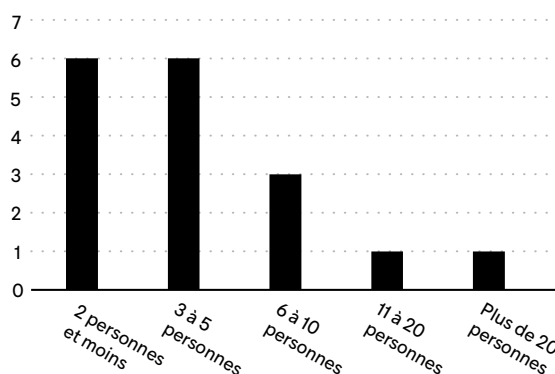
Les répondants devaient également diviser leurs revenus par catégorie de financement (mission globale, projets, ententes de services, autofinancement ou autre). Le financement à la mission globale permet aux groupes de protéger leur autonomie et de mener à terme leur mission^a. La majorité des groupes (14) ont obtenu ce financement lors de leur plus récente année financière complétée. Cependant, les sommes n'étaient pas suffisantes pour leur permettre de remplir leur mission. Par conséquent, 11 des 17 groupes se sont tournés vers le financement par projet, qui est généralement lié aux préférences des bailleurs de fonds plutôt qu'à la réalisation de la mission des organismes. Pour la plupart des groupes sondés, la part de fonds philanthropiques ou

Tableau 2
Revenu global de la dernière année financière complétée

Revenu global	Nb
50 000 à 99 999 \$	4
100 000 à 149 999 \$	5
150 000 à 199 999 \$	0
200 000 à 299 999 \$	1
300 000 à 499 999 \$	5
500 000 à 999 999 \$	1
1 000 000 à 1 499 999 \$	0
1 500 000 à 2 000 000 \$	1

SOURCE : sondage réalisé par les auteurs.

Graphique 2
Taille de l'équipe de travail des groupes LGBTQ+



SOURCE : sondage réalisé par les auteurs.

a La source du financement est étroitement liée à l'autonomie des groupes. Le financement à la mission globale permet aux groupes de disposer de sommes récurrentes pour répondre à leur mission en fonction des intérêts de leurs membres, alors que le financement par projets et les ententes de services sont liés aux critères et préférences établis par les bailleurs de fonds.

d'activités d'autofinancement à leur revenu n'est pas significative. Seuls trois groupes mobilisent ces sources de financement.

Plus de la moitié des groupes (53 %) ont identifié le sous-financement comme étant le défi principal auquel leur organisme était confronté. Les groupes font face à deux défis qui découlent de ce sous-financement. D'une part, ils sont dans l'incapacité d'embaucher suffisamment d'employé-e-s permanent-e-s à temps plein. D'autre part, cela a pour conséquence d'entraîner une surcharge de travail. Plus des deux tiers (70 %) des groupes sondés emploient cinq personnes ou moins, et l'ensemble des groupes ont recours à un bassin de bénévoles pour les aider à réaliser leurs opérations.

Des organismes en proie à un malfinancement

Bien que l'action communautaire au Québec soit soutenue financièrement depuis les années 1970 par les acteurs publics et bénéficie depuis 2001 d'une reconnaissance officielle, les groupes LGBTQ+ ont traversé une longue période de disette. Pendant ces années (1970 à 2001), les groupes n'ont pas obtenu la reconnaissance et le soutien financier qui leur auraient permis de construire des assises organisationnelles solides. Les groupes se sont ainsi développés bon an mal an dans la précarité. L'essor, relativement récent, des enjeux liés à la diversité sexuelle et à l'expression de genre de même que l'évolution du droit lié à ces questions ont ouvert une véritable « fenêtre d'opportunité » pour le mouvement LGBTQ+ et pour les organisations qui s'en réclament. Autant du côté du gouvernement fédéral que provincial, de nouvelles sources de financement ont été annoncées et mises en place. Toutefois, comme le démontre notre enquête, les nouveaux programmes de financement s'avèrent souvent incohérents, inadaptés et inadéquats, même s'ils permettent aux organismes de disposer de bien plus d'argent qu'avant. Le secteur LGBTQ+ a longtemps évolué dans un contexte de sous-financement. Or, les programmes qui ont vu le jour dans les dernières années, s'ils pourraient à première vue permettre de mieux soutenir les organismes, risquent en fait de conduire à un malfinancement de ce secteur.

Les années de disette vont du milieu des années 1990 au milieu des années 2010. Ces années de vache maigre ont particulièrement affecté les organismes qui ont vu le jour durant cette période. C'est le cas de six organismes que nous avons sondés et qui mentionnent avoir connu un manque criant de financement. Rappelons que cette période fut marquée par la volonté des États de réduire les dépenses publiques et particulièrement celles liées aux programmes sociaux. Au niveau fédéral, le gouvernement libéral de Jean Chrétien amorce une série de coupes alors qu'au Québec, l'ère du « déficit zéro » et des compressions dans les programmes sociaux dure depuis 1996. La reconnaissance et le financement de l'action communautaire s'avèrent donc difficiles dans les années 2000. Les choses se compliquent davantage à partir de 2009, année où le gouvernement Charest

lance un plan de redressement dans la foulée de la crise financière de 2008. Puis, en 2014, le Plan Leitaô intensifie la logique d'austérité déjà en place⁹. Mais à partir de la fin des années 2010, la situation s'améliore grâce à la création de nouveaux programmes, tant au niveau fédéral que provincial.

Parmi les nouveaux programmes créés par les gouvernements fédéral et québécois, deux contribuent plus significativement que les autres à l'augmentation du financement disponible : le Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 du ministère Femmes et Égalité des genres Canada et le Programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie du Bureau de lutte à l'homophobie et la transphobie, instance reliée au ministère de la Justice du Québec.

Le Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2

En 2018, l'agence Femmes et Égalité des genres Canada (FÉGC) devient un ministère à part entière. Ce changement de statut fait en sorte que le gouvernement lui octroie de nouveaux pouvoirs et augmente son champ d'action de façon à ce qu'il couvre désormais la question des identités de genre¹⁰. FÉGC crée le Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 et lance un premier appel de propositions en 2020. L'objectif de ce fonds « consiste à renforcer les capacités et les réseaux des organismes communautaires LGBTQ2 en vue de promouvoir l'égalité LGBTQ2 partout au Canada¹¹ ». FÉGC définit le « renforcement des capacités » comme le « processus par lequel les organismes acquièrent, améliorent et maintiennent leurs compétences, leurs connaissances, leurs outils, leur équipement ou toute autre ressource nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches de façon compétente¹² ». Les montants des subventions annoncées sont considérables : « jusqu'à 400 000 \$ pour les organismes de portée pancanadienne qui appuient les collaborations ou le renforcement des capacités à l'échelle pancanadienne ; jusqu'à 300 000 \$ pour les organismes de portée régionale, provinciale/territoriale ou interprovinciale/interterritoriale qui appuient les collaborations ou le renforcement des capacités à l'échelle régionale, provinciale/territoriale ou interprovinciale/interterritoriale ; et jusqu'à 100 000 \$ pour les organismes de portée locale qui appuient le renforcement des capacités¹³ ». Les projets soutenus doivent débiter « en octobre 2020 et se terminer au plus tard le 31 mars 2022¹⁴ ».

Quatre groupes de notre échantillon sont parvenus à obtenir la très convoitée subvention du FÉGC. Celle-ci finance essentiellement les activités permettant d'améliorer la gouvernance organisationnelle, la santé financière de l'organisme, le développement de partenariats, la collaboration et le réseautage, la gestion des ressources humaines, la planification de la défense des droits, la planification stratégique, le développement des compétences, l'augmentation des données concluantes et des connaissances sur les défis et les obstacles auxquels font face les communautés LGBTQ2, la collaboration pancanadienne ou régionale, et l'incorporation

ou l'enregistrement. Cependant, le programme exclut toute une série de dépenses et empêche les groupes d'utiliser l'argent pour la prestation de services directs, les activités de revendication et pour la gestion courante. L'expérience des groupes subventionnés met ainsi en lumière les limites de ce type de financement qui, malgré sa taille, ne soutient pas adéquatement les groupes communautaires. Le type d'activités financables et le temps alloué pour mener les projets à terme comptent parmi ses principaux problèmes.

En fait, la plupart des activités financées permettent la consolidation d'organismes dont les assises organisationnelles sont déjà posées. Ce type de subvention ne répond pas aux besoins d'une grande quantité de groupes du mouvement LGBTQ+, qui en sont encore au stade de stabiliser leurs assises organisationnelles. Illustrons la situation en faisant l'analogie avec la construction d'une maison : une grande quantité de groupes du mouvement LGBTQ+ n'ont pas encore terminé le « solage » et la « charpente » de leur « maison », notamment en raison du sous-financement. Le programme FÉGC vise à renforcer des capacités que bien des organismes n'ont même pas eu l'occasion de mettre en place. C'est pourquoi plusieurs organismes militent pour le renouvellement des fonds accordés par ce programme.

Par ailleurs, certains éléments du programme s'avèrent incohérents, pour ne pas dire contradictoires. FÉGC affirme « [s]outenir la capacité de créer des occasions pour les membres des communautés LGBTQ2 de se rassembler, de se connecter, de réseauter, de partager leurs connaissances et d'exister en toute sécurité dans un espace de collaboration¹⁵, » mais refuse d'admettre les dépenses en immobilier, y compris la location à bail. Pourtant, l'accès à des espaces et à des locaux est considéré comme un enjeu prioritaire par les groupes. Par exemple, un groupe situé dans une région éloignée des grands centres mentionnait que leur espace de travail limitait la possibilité d'effectuer des interventions dans un cadre confidentiel ou anonyme¹⁶.

Au Québec, la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire adoptée en 2001 stipule que les organismes communautaires de défense collective des droits doivent « faire de l'analyse politique non-partisane des enjeux sociaux, réaliser des activités d'éducation populaire, organiser des activités de mobilisation sociale et effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs¹⁷ ». Alors que le financement de l'État québécois lie la défense des droits à la revendication, le financement fédéral de FÉGC les sépare. En effet, ce programme soutient la « planification de la défense des droits » et affirme « [r]enforcer la capacité organisationnelle de susciter le changement grâce à l'élaboration d'une stratégie de défense des droits », mais ajoute « (ce qui exclut la conduite d'activités de revendication) ». Il peut paraître incohérent de soutenir la défense des droits dans une optique de changement tout en refusant de financer les activités de revendication, car, comme l'ont postulé les théoricien-ne-s de l'organisation communautaire¹⁸ et comme l'ont prouvé les praticien-ne-s du mouvement communautaire, c'est dans le cadre de mobilisations appuyées par des actions et mettant de l'avant des revendications que

les groupes de la société civile parviennent à faire des gains et à provoquer des changements sociaux. Par l'accent qu'il met sur la « planification de la défense des droits » et le désintéret qu'il affiche pour la revendication, FÉGC promeut une conception technocratique et individuelle de la défense de droits, un schéma éloigné de la tradition d'action communautaire autonome québécoise.

Outre les limites de la politique de financement, la période de temps allouée aux groupes est aussi préjudiciable à la pérennité des groupes LGBTQ+. FÉGC contraint les groupes à réaliser leurs projets en moins de deux ans (octobre 2020-mars 2022). Pourtant, les subventions dont les montants substantiels pour des groupes de petite envergure (400 000 \$, 300 000 \$ et 100 000 \$) peuvent entraîner une croissance phénoménale et soudaine des budgets d'un organisme. Cette croissance n'a pas que des effets bénéfiques. Comme le mentionne un organisme ayant obtenu une subvention de ce programme en 2020 : « On est passé de 8 000 à 300 000 \$ en un an, ce qui est un peu l'enfer, car on n'a pas de structure, on n'a même pas de conditions de travail, on n'a aucun document¹⁹ ». La très convoitée subvention du « WAGE » peut même affecter négativement la structuration des organismes en émergence. Le même organisme affirme que « pour nous, ç'a eu un peu l'effet inverse, dans le sens où ça va trop vite, plus vite que ce qu'on peut gérer, mais en même temps on n'a pas le choix, on ne peut pas dire non à ça car on sait que ça ne se répètera pas [...] On prend l'argent au passage, mais j'arrête pas de me dire à quel point on pourrait bâtir des choses à long terme si tu nous donnais 300 000 \$ mais tu nous disais qu'on peut le dépenser sur autant de temps que tu veux. Moi, je le ferais durer au moins cinq ans, pas un an et demi. En ce moment, on a full de monde mais en mars, je sais même pas si on va avoir de l'argent pour une personne à la coordination²⁰. »

La situation décrite démontre comment certains groupes du secteur LGBTQ+, après avoir traversé une période de disette, sont maintenant « gavés » et contraints de procéder à un développement éclair et accéléré qui ne leur convient pas et qui entraîne des impacts négatifs en termes de conditions et de climat de travail : « Le délai force l'équipe à constamment travailler, à ne pas prendre de vacances. Presque la moitié de l'équipe, pendant la pandémie, est tombée en congé-maladie, y compris la coordo, pendant un mois, à cause du stress, de l'épuisement... Encore plus de stress au retour de son congé-maladie, car elle devait rattraper ce mois perdu²¹. »

Aux embûches rencontrées par ce groupe, ajoutons aussi le versement en retard d'une partie de la subvention et le refus de FÉGC de repousser les échéances. Notons cependant que l'expérience des autres groupes sondés n'est pas, pour l'instant, aussi négative que celle de cet organisme, notamment parce que certains d'entre eux possèdent de meilleures assises organisationnelles.

Le Programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie

À la différence du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec offre du financement à la mission, auquel 14 des 17 groupes sondés ont eu accès l'an dernier. La plupart des groupes financés à la mission reçoivent des sommes du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), programme sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quelques groupes sont financés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), instance reliée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Si ce financement à la mission permet de poser et de stabiliser les bases financières des organismes, il est toutefois loin de combler leurs besoins de base, et les groupes doivent se tourner vers le financement par projets ; 11 des 17 groupes sondés y ont recours et cette forme de financement est la source de revenu principale pour trois groupes de l'échantillon.

Les premiers groupes LGBTQ+ ayant été reconnus comme organismes communautaires ont, dans une forte proportion, été reconnus par le PSOC dans les années 1980 et 1990 et ont obtenu des subventions pour des projets en santé et services sociaux. L'action des groupes communautaires LGBTQ+ lors de ces deux décennies s'est fortement concentrée dans le secteur sociosanitaire. Toutefois, quelques organismes sont parvenus à intégrer la défense des droits, l'éducation populaire et la sensibilisation à leurs activités, malgré de faibles opportunités de financement pour ce type d'actions. En fait, il faut attendre 2016 avant de voir la création d'un programme de financement centré sur les droits et libertés des personnes LGBTQ+ : le Programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie du Bureau de lutte à l'homophobie et la transphobie (BLHT), instance reliée au ministère de la Justice du Québec.

Le Programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie finance des projets visant à prévenir ou combattre les préjugés et la discrimination fondés sur : l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre. Il vise « la pleine reconnaissance des personnes faisant partie des minorités sexuelles au Québec²² ». Quatre groupes de notre échantillon reçoivent un soutien financier par l'intermédiaire de ce programme. Si ce programme offre aux groupes du milieu LGBTQ+ une nouvelle opportunité de financement qui leur permet de s'engager davantage sur la voie de la défense des droits et de l'éducation populaire, encore une fois, les conditions rattachées à ce financement sont critiquables.

Les subventions du BLHT peuvent atteindre 50 000 \$. Il s'agit d'un financement par projets. Les projets doivent être réalisés en moins de 12 mois et « contribuer à l'atteinte, de façon significative, de l'un des objectifs du programme²³ ». Non récurrent, ce soutien financier oblige chaque fois la création d'un nouveau projet. Non

seulement plusieurs groupes se sont exprimés sur l'absence d'impact réel et de pérennité de projets aussi courts, mais ils ont aussi déploré la pression à la nouveauté que cela crée pour les organismes. « Notre but, ce n'est pas de toujours avoir de nouveaux projets et de toujours faire de nouvelles choses parce que les besoins de base de nos populations ne sont toujours pas [comblés] », a affirmé la responsable d'un organisme en région²⁴. Une directrice d'un organisme en milieu urbain a, quant à elle, affirmé qu'elle ne comprend pas la logique du financement par projets, qu'elle assimile à du « gaspillage », à un « manque de viabilité » et à la nécessité pour les organismes de faire des « contorsions » pour pouvoir accéder au financement²⁵. Bien qu'en progression, le financement par projets est en somme régulièrement critiqué par les groupes LGBTQ+ québécois, une tendance qui recoupe celle observée dans l'ensemble du mouvement communautaire québécois.

CONCLUSION

Le mouvement LGBTQ+ a pris son envol à la fin des années 1970 en réponse à la répression et aux discriminations institutionnelles auxquelles étaient confrontées les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ+. C'est ce qui explique, comme nous l'avons montré dans cette note, que l'action communautaire LGBTQ+ ait émergé plus tardivement que les autres secteurs de l'action communautaire au Québec. Le mouvement se trouve aujourd'hui dans une situation bien différente avec la nouvelle importance accordée aux enjeux propres à la diversité sexuelle et à l'expression de genre. Cette reconnaissance a propulsé les groupes d'action communautaire LGBTQ+ vers une croissance rapide de leurs budgets, une multiplication de projets et un accroissement de leurs besoins en ressources humaines.

Cette croissance brusque de l'offre financière, mais à des fins très balisées par les organismes subventionnaires, empêche plusieurs groupes de disposer de sommes récurrentes destinées à la réalisation de leur mission de base. Nous avons constaté que cette croissance génère une charge de travail accrue sans pour autant permettre aux groupes d'élargir leur équipe de travail. Le financement à la mission étant insuffisant, les groupes sont tout de même contraints de se tourner vers des subventions truffées d'exigences qui s'appliquent difficilement à leur situation, puisque la plupart des activités financées permettent la consolidation d'organismes dont les assises organisationnelles sont déjà posées. De plus, les fonds accordés sont souvent liés au secteur sociosanitaire, ce qui oblige les groupes à se concentrer davantage sur cet enjeu et à limiter leurs actions dans les autres secteurs d'intervention.

Les subventions doivent tenir compte de l'état de la structure organisationnelle de ces groupes plutôt que les forcer à détourner leurs moyens vers des actions qui ne répondent pas à leurs besoins. Les bailleurs de fonds pourraient revoir les types d'activités finançables, les dépenses permises et le temps alloué aux groupes pour mener leurs projets à terme, afin d'éviter le « malfinancement ». De plus, il faut s'assurer que le financement réponde à l'ensemble des besoins de la communauté LGBTQ+ en élargissant les secteurs d'intervention pour lesquels les subventions sont accordées (défense des droits, éducation populaire, sensibilisation, etc.). Le mouvement LGBTQ+ est une composante

essentielle du tissu social du Québec, et l'importance qui lui est désormais accordée doit tenir compte de son historique propre et de ses besoins spécifiques.

L'impact de la crise climatique sur les communautés LGBTQ+

Bien qu'il s'agisse d'enjeux planétaires, les dérèglements climatiques et la dégradation des écosystèmes ont des effets différenciés dans la société. Les groupes ou communautés qui vivent des expériences de discrimination ou d'exclusion se trouvent dans une position de vulnérabilité qui s'accroît lorsque combinée aux conséquences d'une crise climatique. La communauté LGBTQ+ est confrontée à plusieurs inégalités, y compris un accès inégal au marché du logement.

En effet, les discriminations auxquelles sont exposés les membres de la communauté LGBTQ+ ont une incidence significative sur leur capacité à trouver un logement. Outre la discrimination au logement, plusieurs facteurs expliquent le taux élevé d'itinérance des membres de cette communauté, soit la discrimination à l'emploi, la discrimination en milieu scolaire et la désaffiliation familiale. Selon une étude pancanadienne portant sur les jeunes vivant en situation d'itinérance, près de 30 % des personnes itinérantes âgées entre 13 et 24 ans au Canada s'identifient à la communauté LGBTQ+²⁶. À Montréal, 11 % des personnes vivant en situation d'itinérance, tous âges confondus, s'identifient à cette même communauté, alors qu'elle ne représente que 3 % de la population générale²⁷.

En plus d'augmenter les risques de toxicomanie, de violences et de maladies physiques et psychologiques, l'itinérance expose directement les personnes qui n'ont pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat aux changements climatiques qui se manifestent par des vagues de chaleur, des températures extrêmement froides ainsi qu'une variété de désastres naturels. Puisque les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ+ représentent un pourcentage élevé des personnes vivant en situation d'itinérance, les politiques publiques doivent non seulement être conséquentes en matière de développement économique et de protection de l'environnement, mais elles doivent aussi tenir compte des spécificités des populations marginalisées.

Notes de fin de document

1. COUTURIER, Eve-Lyne et Maxim FORTIN, *Effets de la crise sanitaire sur le milieu communautaire*, IRIS, mars 2021.
2. PABION, Laurie, *Le processus de construction de l'identité collective du mouvement queer montréalais : perspectives militantes franco-phones*, Montréal, Université de Montréal, 2016, p. 15, https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/14007/Pabion_Laurie_2016_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y
3. Ibid.
4. PICQ, Françoise, « “Vous avez dit queer ?” La question de l'identité et le féminisme », *Réfractifs*, vol. 24, nos 5-14, 2010, p. 12.
5. Ibid.
6. BLAIS et al., *Portrait régional de la vitalité des ressources LGBT+ au Québec*, Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM et Conseil québécois LGBT, 2020, p. 36.
7. Ibid, p. 13.
8. Ibid.
9. POSCA, Julia et Guillaume HÉBERT, *Détournement d'État : bilan de quinze ans de gouvernement libéral*, Lux Éditeur, Montréal, 2018.
10. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres L.C. 2018*, ch. 27, art. 661, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/w-11.3/page-1.html>
11. FÉGC, *Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2 : Guide des organismes demandeurs*, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/financement/programmes-financement/guide-organismes-demandeurs-fonds-developpement-capacites-communautaires-lgbtq2.html>
12. Ibid.
13. Ibid.
14. Ibid.
15. Ibid.
16. Entrevue 2.
17. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp.
18. ALINSKY, Saul D., *Être radical : Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Aden Editions, 2012; FISHER, Robert, *Let The People Decide: Neighborhood Organizing in America*, Boston, Twayne, 1984; BOURQUE, D. et Y. COMEAU, *Organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2007.
19. Entrevue 3.
20. Entrevue 3.
21. Entrevue 3.
22. MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Programme de lutte contre l'homophobie et la transphobie, <https://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/programmes/programme-lutte-contre-lhomophobie-et-la-transphobie/>
23. Ibid.
24. Entrevue 3.
25. Entrevue 1.
26. GAETZ, S., O'GRADY, B., KIDD, S. et K. SCHWAN, *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*, Sommaire exécutif, Toronto, Observatoire canadien sur l'itinérance, 2016, p. 6.
27. LATIMER, E. et al. (2016). *Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015*, Montréal, Ville de Montréal, 2016, p. 6.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-925112-33-4
PDF ISBN 978-2-925112-34-1